



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PLU

Question écrite n° 131880

Texte de la question

Mme Anny Poursinoff attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la conservation du site historique de Maurepas, dans les Yvelines, dont le donjon cylindrique à contreforts, le seul existant en Île-de-France, est inscrit au titre des monuments historiques depuis 1976. Ce site du VIIIe siècle est un lien entre la ville nouvelle et les racines de cette ville et pourrait être valorisé par la mise en place d'un circuit touristique. Cependant, l'indifférence de son actuel propriétaire pour l'intérêt patrimonial des lieux et l'absence d'implication des élus locaux rendent impossible la mise en place d'une protection efficace. Le plan d'occupation des sols (POS) actuel, qui définit ces parcelles comme zone naturelle ND, va bientôt être remplacé par le plan local d'urbanisme (PLU). Cette protection est nécessaire d'autant que le projet du PLU permettra de transformer l'usage des bâtiments agricoles qui occupent aujourd'hui les parcelles concernées en logement avec les conséquences subséquentes que l'on imagine. Elle souhaite donc savoir si les dispositions nouvelles des lois sur le PLU et inspirées par le Grenelle de l'environnement peuvent apporter des garanties sur l'avenir de ce site historique, et dans quelle mesure les services du ministère peuvent oeuvrer pour empêcher ces éléments patrimoniaux de disparaître.

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131880

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2850

Question retirée le : 8 mai 2012 (Retrait à l'initiative de l'auteur)